



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 24 septembre 2014, 20H30

**Date de la convocation :** 17 septembre 2014

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Présents:** APPERT Annie, ARNAL Stéphane, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CHARVET Corinne, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, COULON Arnaud, DURUPT Nadège, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel.

**Absents excusés :** VOISIN Luc.

**Pouvoirs :** VOISIN Luc à LARDET Denis

**Président de séance :** LARDET Denis

**Secrétaire de séance :** COULON Arnaud

☒ Procès-verbal de la séance du 26 août 2014: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec 2 abstentions des absents et 16 voix pour.

#### **1) Suppression de la régie de recettes pour les droits de place et les impressions de la Bibliothèque**

M. le Maire revient sur la régie créée par délibération du 26 juin 2013 : « Régie de recettes pour les droits de place et les impressions de la bibliothèque ». Elle visait à encaisser :

- les redevances d'occupations temporaires du domaine public telles que définies par délibération en vigueur du Conseil ;
- les sommes correspondant aux impressions effectuées par les usagers de l'ordinateur en libre service situé à la bibliothèque municipale.

Or elle n'a rapporté que 5€ en 2013, et a coûté 110€ d'indemnité de régisseur. Personne n'utilise l'imprimante de la bibliothèque, et il n'y a plus de marché sur la place. Les quelques droits de place restant peuvent être encaissés par titre du trésor public.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise M. le Maire à clôturer la régie de recettes pour les droits de place et les impressions de la bibliothèque.

#### **2) Location supplémentaires des salles communales**

M. le Maire précise qu'il faut ajouter de nouveaux tarifs pour les locations des salles communales.

Les salles de réunions de la bibliothèque (du rez-de-chaussée et les n°2 et 3 de l'étage) sont parfois demandées par les entreprises de Manziat. Il est donc proposé de leur appliquer le tarif de 5€ de l'heure.

L'association « Studio Art'n'Dance » souhaite continuer à louer la scène de la salle des fêtes pour ses cours de danse, le parquet se prêtant mieux à l'activité que le sol du gymnase. Il est donc proposé de lui appliquer le tarif de 20€ de l'heure.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide ces tarifs de locations.

### 3) DM n°5 au budget communal

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget de la Commune.

En effet, des achats de matériel non prévus ont été réalisés : autolaveuse et panneaux de rangements pour le gymnase, frigidaire pour la cantine en remplacement du précédent tombé en panne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les modifications suivantes au budget:

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2158/092	Autres matériels et outillages techniques/ Matériel Mobilier	4 000	2315/143	Immos en cours/ RD 933	- 4 000

#### Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Stéphanie BERNARD revient sur le Manziat Infos qui est à l'impression et sera à distribuer en fin de semaine. L'ostéopathe récemment installé à Manziat, Thomas LAURENT, est à la recherche d'associés afin d'intégrer le local commercial de l'immeuble SEMCODA. Celui-ci comporterait, si le projet aboutit, trois cabinets. Il recherche idéalement un kiné et une autre profession médicale. La Commune souhaitant l'aider dans sa démarche, un questionnaire sera joint au Manziat infos afin de savoir quel type de profession médicale les habitants souhaiteraient sur la Commune. Les plans du local ont été affinés et M. LAURENT devra rapidement donner sa décision à la SEMCODA pour savoir s'il achète le local ou le loue. La SEMCODA s'engage à lui garantir le prix actuel pendant 5 ans s'il souhaite acheter.

Stéphanie BERNARD informe le conseil qu'avec Daniel ROHRBACH et M. le Maire, ils sont allés voir les décorations de Noël de la ville de Mâcon. Cette dernière devrait prêter deux cabanes et d'autres décorations qui sont à définir, et faire profiter la commune de prix intéressants pour l'achat des sapins. La commission a également fait l'inventaire des propres décorations de la commune. Il y a beaucoup de choses intéressantes, même si certaines sont à rénover. Les lieux qui seront privilégiés pour les décorations seront le rond point, la place vers les écoles, devant le Manziaty et le long de la RD 933.

Le 8 novembre aura lieu le repas communal, le 22 novembre l'accueil des nouveaux habitants. Les articles pour le bulletin annuel ont été demandés aux associations avec la convocation à la réunion du calendrier des fêtes, dans l'espoir d'obtenir ces articles plus tôt que l'an passé.

Le site internet est mis à jour régulièrement, chaque membre de la commission s'étant vu confier un onglet.

Samedi 20 septembre, les commissions communication et voirie ont fait le tour des panneaux de signalisation. Certains lieux comme le stade de foot ou la salle des fêtes ne sont pas indiqués, certains panneaux seraient à retirer. La commission communication va travailler sur une charte graphique avec une police identique pour tous ces panneaux et des couleurs par thèmes (commerces, salles...).

⇒ Commission voirie (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) :

Jean LAURENT explique que l'entreprise Midi Traçage est revenue pour effectuer le reliquat de travaux suite au contrat d'entretien de 3 ans qui avait été signé. Des axes ont été tracés rue du Chêne de rue des Barbéries au Chemin des Carrons, le passage piéton vers l'école a été refait. Thierry BOYAT suggère de penser à délimiter une aire de stationnement à côté des PAV rue Vieille lors du prochain passage.

Un rendez vous est pris avec l'entreprise SN2V lundi 29 septembre concernant l'herbe qui perce l'enrobé du trottoir de la RD 933. L'entreprise a été sommée par lettre en recommandé de reprendre ces travaux.

Le panneau de signalisation Chemin des Viaires a été arraché. De même aux Borjons où un individu a été vu hurlant et se jetant dessus. Dans ces cas, il ne faut pas hésiter à appeler les gendarmes.

Daniel ROHRBACH revient sur les trous du chemin vers Chanteloup qui provoquent des jets de poussière ou de boue sur le mur riverain. M. le Maire confirme que ce type de problème se rencontre dans plusieurs endroits de la commune, à cause de l'eau qui stagne.

La commission va dresser un état des lieux des travaux qui seraient prioritaires pour les années à venir.

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN):

Jean LAURENT précise qu'un devis a été signé avec la SAAF pour faire niveler le terrain de l'ancienne décharge, où les peupliers ont été coupés. L'entreprise BONNET a été relancée pour couper les peupliers qu'elle s'était engagée à acheter il y a un an et demi.

Michel CATHERIN et Gérard BERNOLLIN avaient été conviés pour déterminer les plantations à faire le long du gymnase et sur l'espace du Chêne. Il faudra des arbres simples d'entretien et solides. Un devis a également été demandé pour faire aplanir la terre devant le gymnase. Une nouvelle corvée de taille va être planifiée pour entretenir le long de la RD 933 et les plantations de Chassagne. Les haies vers le cimetière et le dentiste vont être taillées.

Le marché de la station d'épuration a été signé. La Saur a demandé un rendez vous afin de comprendre pourquoi son offre n'a pas été retenue. Parallèlement aux travaux, le prochain gros dossier sera la délégation de service public pour choisir l'exploitant de la station.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH) :

Agnès CATHERIN explique au conseil que les retours sur les TAP sont positifs. Les animateurs et les instituteurs du primaire sont contents, les enfants sont calmes, les activités plaisent aux parents qui n'ont pas le temps de faire de jeux de société ou d'activités. Le seul souci est le fait que les grandes sections de maternelle soient obligées de sortir de l'enceinte de l'école faute de salle disponible pour les activités dans l'école même.

Le self service fonctionne bien à la cantine, les repas sont plus calmes. En revanche la surveillance après le repas est compliquée car plus de 150 enfants se retrouvent dans la cour.

Concernant le paiement des animateurs des TAP, il avait été dit que 2h seraient payées à chaque animateur pour faire deux réunions de préparation, 1h par réunion, et un peu plus à Mme BOURMAUD qui supervise le tout. Or il s'avère que les réunions ont été plus longues, ce sont donc 1h30 qui seront payées par réunion. Quant à Mme BOURMAUD, ce sont les 18h qu'elle a passées à préparer les activités, constituer les groupes et refaire les plannings qui seront payées. En effet, les parents ont changé les enfants de groupes, oublié de les inscrire,

changé d'avis en cours de route. Mme BOURMAUD a donc du composer avec tous ces changements. La commune la remercie pour son travail et son implication. Il est donc clair que la réforme des rythmes scolaires constitue une charge importante pour les collectivités. En revanche, les animateurs ont fait peu de dépense de matériel, ils ont été très raisonnables. Il a été décidé que le tableau des groupes serait affiché à l'extérieur de l'école pour les activités du 2<sup>e</sup> trimestre, afin que les parents qui n'ont pas noté où doivent être leurs enfants sachent comment se déroulera le trimestre.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT):

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH):

Denis CATHERIN précise que la réunion de lancement des travaux du cœur village aura lieu le 30 septembre.

La visite de sécurité pour l'ouverture du gymnase a eu lieu le 10 septembre, et le lendemain une réunion a eu lieu avec la CCPB et le Comité du Boudin afin de discuter du déroulement de la fête dans le gymnase.

L'entreprise Clairbaie va changer la vitre de la salle de motricité.

Des devis sont en attente pour les rampes de l'école.

Le deux détecteurs de lumière de la bibliothèque vont être remplacés par du matériel plus simple et plus fonctionnel.

Le toit de la cure devrait être remplacé d'ici la fin du mois. Les agents communaux devaient peindre la volige avant que l'entreprise Renaud Duby fasse les travaux, cependant elle n'a toujours pas livré cette volige.

### **Informations et questions diverses.**

Le planning d'utilisation du gymnase est présenté au conseil afin qu'il se rende compte qu'il est déjà très utilisé.

Alain CHARIER a quitté les services de la CCPB. Sa remplaçante va prendre son poste au mois d'octobre.

M. le Maire remercie Agnès CATHERIN qui l'accompagne aux assemblées générales des associations. Il insiste sur le fait que ce sont des moments importants pour partager avec les associations, et qu'il tient à s'y rendre ou s'y faire représenter quand il ne peut pas être disponible. Il regrette que certaines associations qui sont demandeuses de subventions ou de gratuités ne jouent pas le jeu et ne le conviennent pas pour ces moments.

Il n'y aura plus d'états des lieux les dimanches, car avec le gymnase et la réforme des rythmes scolaires, Stéphanie SIMON travaille toute la semaine depuis ce mois. Quand il y aura deux manifestations, les états des lieux seront faits en commun le samedi et le lundi. Si les locataires refusent, une location sera annulée. Quand Stéphanie sera en congés, une entreprise viendra faire le ménage, et Corinne SIBELLAS s'est proposée pour faire les états des lieux car elle connaît bien la salle.

M. le Maire a discuté avec Mme JANIN qui est la responsable de la MARPA de MANZIAT, et lui a suggéré que les élus puissent visiter la MARPA. Elle est ravie de cette initiative.

Un point est fait sur le coût de la nouvelle salle des fêtes. Un point sera fait début 2015, quand toutes les dépenses 2014 seront tombées. En effet, le gaz et l'eau ne sont facturés que deux fois par an, certaines visites de sécurité doivent être faites.

La boucherie a décidé de faire vider son bac à graisses 4 fois par an. Le bar des sports en a fait installer un.

(Séance levée à 23h00)

Le Maire

Le Secrétaire,

Les Conseillers,